



Un service de dépôt de plaintes en ligne



Un service de dépôt de plaintes en ligne

Afin de faire gagner du temps aux citoyens victimes d'atteinte aux biens, vols, dégradations, escroqueries... ou victimes de faits discriminatoires, diffamations ou injures,

il est désormais possible de déposer une pré-plainte en ligne,

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Cette déclaration est enregistrée par le service qui fixe ensuite un rendez-vous à la victime pour déposer et signer sa plainte.

Déposer une pré-plainte en ligne